



A l'occasion de l'édition 2013 de la **Journée mondiale de la maladie de Parkinson**, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) réédite son **document relatif au bon usage des médicaments dopaminergiques**

. Intitulé

***VOUS et ... vos médicaments dopaminergiques***

, il a pour but de sensibiliser les patients concernés par ces traitements aux effets indésirables auxquels ils peuvent être confrontés, de les aider à les identifier et de rappeler les règles de bon usage.

Soucieuse d'encourager les initiatives d'aide aux malades atteints de la maladie de Parkinson, l'ANSM a également retenu, dans le cadre du premier appel à projets à destination des associations de patients en 2012, une enquête réalisée auprès de sujets jeunes portant notamment sur leur niveau de connaissance des effets indésirables liés aux médicaments dopaminergiques.

L'ANSM est chargée de garantir la sécurité des produits de santé destinés à l'homme tout au long de leur cycle de vie, qu'il s'agisse des médicaments mais aussi des autres produits de santé (produits biologiques, dispositifs médicaux...). Elle évalue notamment la sécurité d'emploi, l'efficacité et la qualité de ces produits et mène des actions d'information sur les bénéfices et les risques de ces produits auprès des professionnels de santé, des patients ou de leur entourage. La réédition du dépliant sur les médicaments dopaminergiques s'inscrit donc dans cette dynamique d'information.

Rappels sur les actions déjà menées par l'ANSM pour minimiser les risques d'effets indésirables liés aux médicaments dopaminergiques

Au mois de juillet 2009, l'Agence<sup>[1]</sup> avait adressé à une large cible de médecins et de pharmaciens une lettre d'information pour les mettre en garde contre la survenue éventuelle de troubles du contrôle des impulsions sous lévodopa ou agonistes dopaminergiques, suite à la parution de nouvelles données de pharmacovigilance. Cette lettre faisait suite aux modifications des résumés des caractéristiques de produits (RCP) et des notices, déjà effectuées depuis le début des années 2000. L'Agence demandait également aux professionnels de santé concernés (médecins généralistes, neurologues et psychiatres de ville ou hospitaliers, pharmaciens d'officine) d'informer les patients et leur entourage de ce risque d'effets indésirables et de surveiller l'apparition d'un éventuel changement de comportement chez leurs patients traités par agonistes dopaminergiques ou lévodopa.

Écrit par ANSM

Vendredi, 12 Avril 2013 10:11 -

---

En 2010, les associations de patients parkinsoniens ont édité un livre blanc, dans lequel elles demandaient aux institutions d'optimiser l'information sur les troubles compulsifs. Un dépliant d'information à destination des patients et de leur entourage intitulé « *Médicaments dopaminergiques : mieux connaître certains effets indésirables pour en parler plus facilement* » avait alors été réalisé par l'Agence, en collaboration avec ces associations et les spécialistes du domaine [2]

. Ce document avait été diffusé à partir d'avril 2011 à environ 40 000 exemplaires pour une population-cible estimée à l'époque entre 85 000 et 105 000 patients. Cette diffusion a été faite principalement par les associations mais aussi par les pharmaciens d'officine ( *via* le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française - Cespharm).

### **Les actions récentes menées par l'ANSM dans le champ de la maladie de Parkinson**

L'Agence rend publique aujourd'hui la réédition du document d'information sur les médicaments dopaminergiques à destination des patients, « *VOUS et ... vos médicaments dopaminergiques* », téléchargeable sur internet (Rubrique Publications > Bulletins / dépliants > Dépliants > Brochures).

De la même manière qu'en 2011, ce nouveau dépliant va être diffusé à l'occasion de la journée mondiale de la maladie de Parkinson par les associations de patients concernées ainsi que par les organismes partenaires (Cespharm, institutions ordinaires, sociétés savantes...).

Par ailleurs, l'ANSM a attribué fin 2012 une subvention à l'Association France Parkinson pour la réalisation d'une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès de patients parkinsoniens jeunes (diagnostiqués avant 55 ans), d'aidants et de neurologues sur les troubles du comportement liés à la prise des traitements par agonistes dopaminergiques ou par lévodopa. Ceci, dans le cadre de l'appel à projets qu'elle a lancé à destination des associations de patients. L'objectif de cette enquête est de mieux évaluer le niveau de connaissance des patients et de leurs aidants sur les effets indésirables liés à ces traitements mais aussi de repérer les freins rencontrés par les neurologues face à ces situations et les réponses apportées par les soignants. Ce travail permettra de développer à l'avenir des outils pour les patients et le personnel soignant.

L'Agence rappelle qu'elle met à disposition des malades et de leur entourage une fiche de déclaration des événements indésirables, ayant pour but d'élargir la base de recueil d'éventuels signalements en faisant appel directement aux patients ou à leurs proches, ou

encore aux associations agréées.

### **Pour vous procurer ce dépliant**

**Vous êtes pharmacien** : commandez en ligne sur le site du Cespharm : <http://www.cespharm.fr>

**Vous êtes un patient ou un proche d'un patient** : contactez les associations concernées (voir leurs coordonnées en page 4 du

- Dépliant « *VOUS et ... vos médicaments dopaminergiques* » (11/04/2013) (83 ko)

### **Lire aussi**

- Projets retenus dans le cadre de la première édition de l'appel à projets Associations de l'ANSM dans l'enquête de l'Association France Parkinson (Communiqué de presse du 26 octobre 2012)
- Modalités de déclaration d'un effet indésirable lié à l'utilisation d'un médicament par les patients ou les associations de patients
- Lettre aux prescripteurs du 29 juillet 2009 relative aux troubles du contrôle des impulsions en lien avec l'utilisation de lévodopa et d'agonistes dopaminergiques :

---

[1] L'ANSM a été créée le 1er mai 2012 suite à l'adoption de la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du

Écrit par ANSM

Vendredi, 12 Avril 2013 10:11 -

---

médicament et des produits de santé. Cette Agence s'est substituée à l'Afssaps et a vu ses missions se renforcer et s'élargir.

[2] Le groupe de travail ainsi constitué comprenait des représentants associatifs (Association France Parkinson, Franche-Comté Parkinson, Groupe Parkinson Ile-de-France, Fédération française des groupements de parkinsoniens -FFGP-, Comité d'entente et de coordination des associations de parkinsoniens -CECAP-), des neurologues, des représentants de l'Afssaps et de la HAS (Haute autorité de santé).